

# NEAUPHLE LE CHATEAU

Honoraires en € TTC (TVA 20%). A partir du 01/08/2017



## Transaction

- **3,50 % TTC** du prix net vendeur mandat exclusif, charge acquéreur
- **4% TTC** du prix net vendeur mandat simple, charge acquéreur
- Minimum de **5000 € TTC** au taux de TVA en vigueur
- Interagences : L'agence est rémunérée par l'agence mandatée par le vendeur (rétrocession d'honoraires)



## Location (à la charge du locataire)

Visite, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail

- **10 € TTC** par m<sup>2</sup> de surface habitable en zone tendue
- **12 € TTC** par m<sup>2</sup> de surface habitable en zone très tendue
- Etablissement d'état des lieux d'entrée: **3 € TTC** par m<sup>2</sup> de surface habitable



## Location (à la charge du propriétaire)

Les honoraires facturés aux propriétaires seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire tel que vu ci-dessus.

Règlement : nos honoraires sont dus à la réalisation de l'acte authentique de vente ou le jour de la signature du bail de location et directement payés contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur. L'agence immobilière KUBIMMO ne reçoit ni détient d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission



KUBIMMO

Bien vu, bien vendu.

# CHANTELOUP EN BRIE

Honoraires en € TTC (TVA 20%). A partir du 01/01/2018



## Transaction

- **3,50 % TTC** sur le prix de vente en mandat exclusif, charge vendeur
- **3,75 % TTC** sur le prix de vente en mandat semi-exclusif, charge vendeur
- **4% TTC** sur le prix de vente en mandat simple, charge vendeur

Pour tous biens affichés en dessous de **200 000 €**:

- **7 000 € TTC** en mandat exclusif au taux de TVA en vigueur
- **7 500 € TTC** en mandat semi-exclusif au taux de TVA en vigueur
- **8 000 € TTC** en mandat simple au taux de TVA en vigueur
- Interagences : L'agence est rémunérée par l'agence mandatée par le vendeur (rétrocession d'honoraires)



## Location (à la charge du locataire)

Visite, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail

- **10 € TTC** par m<sup>2</sup> de surface habitable en zone tendue
- **12 € TTC** par m<sup>2</sup> de surface habitable en zone très tendue
- Établissement d'état des lieux d'entrée : **3 € TTC** par m<sup>2</sup> de surface habitable



## Location (à la charge du propriétaire)

Les honoraires facturés aux propriétaires seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire tel que vu ci-dessus.

Règlement : nos honoraires sont dus à la réalisation de l'acte authentique de vente ou le jour de la signature du bail de location et directement payés contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur. L'agence immobilière KUBIMMO ne reçoit ni ne détient d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission



**KUBIMMO**  
Bien vu, bien vendu.